



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE LOCALE DES TRANSPORTEURS

26 mai 2026

CPAM du Territoire de Belfort

10/07/2026

SOMMAIRE

01

ANALYSE DES DÉPENSES DE SANTÉ

02

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET CONVENTIONNELLES

03

ACTUALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

04

POINTS DIVERS

DÉSIGNATION PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT

PRÉSIDENCE 2026 SECTION SOCIALE

VALIDATION DU COMPTE- RENDU DU 25/11/2025

01

ANALYSE DES DÉPENSES DE SANTÉ

STATISTIQUES DE DÉPENSES AU 31/03/2026

	2025				T1-2026			
Postes de dépenses	Montants	Evolutions	Evolutions Région	Evolutions France	Montants	Evolutions	Evolutions Région	Evolutions France
TOTAL	12 574 735,40 €	5,0%	-1,1%	-0,9%	3 088 314€	-4,7%	-4,5%	-2,3%
Transports sanitaires	7 450 419,86 €	6,0%	1,6%	1,9%	1 831 999€	-7,6%	-2,4%	0,3%
Ambulances agréées (ABA)	4 037 577,61 €	4,7%	2,0%	1,1%	999 249€	-8,6%	-1,3%	-0,2%
Ambulances agréées de garde (ABG)		-100,0%	-29,8%	-49,4%				
Intervention durant garde (AIG)	1 212 502,99 €	18,1%	2,4%	2,7%	293 871€	-2,0%	2,2%	1,9%
Intervention hors Garde (AHG)	316 940,96 €	-11,1%	1,1%	11,8%	84 979€	8,2%	-8,3%	12,0%
Sorties Blanches (ASB)	78 720,00 €	59,7%	15,2%	13,3%	15 440€	-23,4%	-32,4%	0,8%
VSL	1 804 678,30 €	3,9%	0,5%	2,1%	438 460€	-10,7%	-3,8%	-0,2%
Taxis	4 707 139,59 €	10,3%	-0,9%	-0,5%	1 152 771€	-2,8%	-6,3%	-5,7%
Taxis	4 707 139,59 €	10,3%	-0,9%	-0,5%	1 152 771€	-2,8%	-6,3%	-5,7%
Autres rémunérations	417 175,95 €	-38,3%	-28,4%	-37,3%	103 545€	45,9%	1,4%	11,7%
Complément minimum garanti (ARC)	340 472,76 €	5,5%	7,7%	-3,4%	97 036€	36,8%	-7,7%	-2,0%
Contrat de bonne pratique	76 703,19 €	-53,3%	-35,7%	-25,5%	6 509€		1 096,9%	1 786,5%
RFC		-100,0%	-100,0%	-100,0%				

Année 2025

Les dépenses atteignent un montant de 12,57 M€ sur l'année 2025, en hausse de 5,0 % . Cette variation est nettement supérieure aux tendances régionale (-1,1 %) et nationale (-0,9 %),

Les dépenses ambulances agréées (ABA) totalisent 4,04 M€ (+4,7 %), variation supérieure aux tendances nationale (+1,1 %) et régionale

Les interventions durant garde (AIG) affichent la plus forte hausse : +18,1 % soit 1,21 M€, la croissance observée est bien au-dessus de la tendance régionale (+2,4 %) et nationale(+2,7 %).

Tendances 1^{er} trimestre 2026 :

Il est à noter une inversion de tendance nette avec un recul de - 4,7 %, légèrement plus prononcé qu'au niveau régional (- 4,5 %) et deux fois supérieur à la tendance nationale (-2,3 %).

La réduction des dépenses concerne principalement le poste de dépense transports sanitaires (-7,6 %) et les VSL (-10,7 %). Au contraire, le complément minimum garanti (ARC) connaît une augmentation de + 36,8%.

STATISTIQUES DE DÉPENSES: COMPARAISON DES TAUX D'ÉVOLUTION

Année 2025

Le Territoire de Belfort se démarque à la hausse sur presque tous les postes de dépenses à l'exception de l'Intervention hors garde (AHG) dont la variation départementale est de -11,1% quand les dépenses au niveau France progressent de +11,8 %.

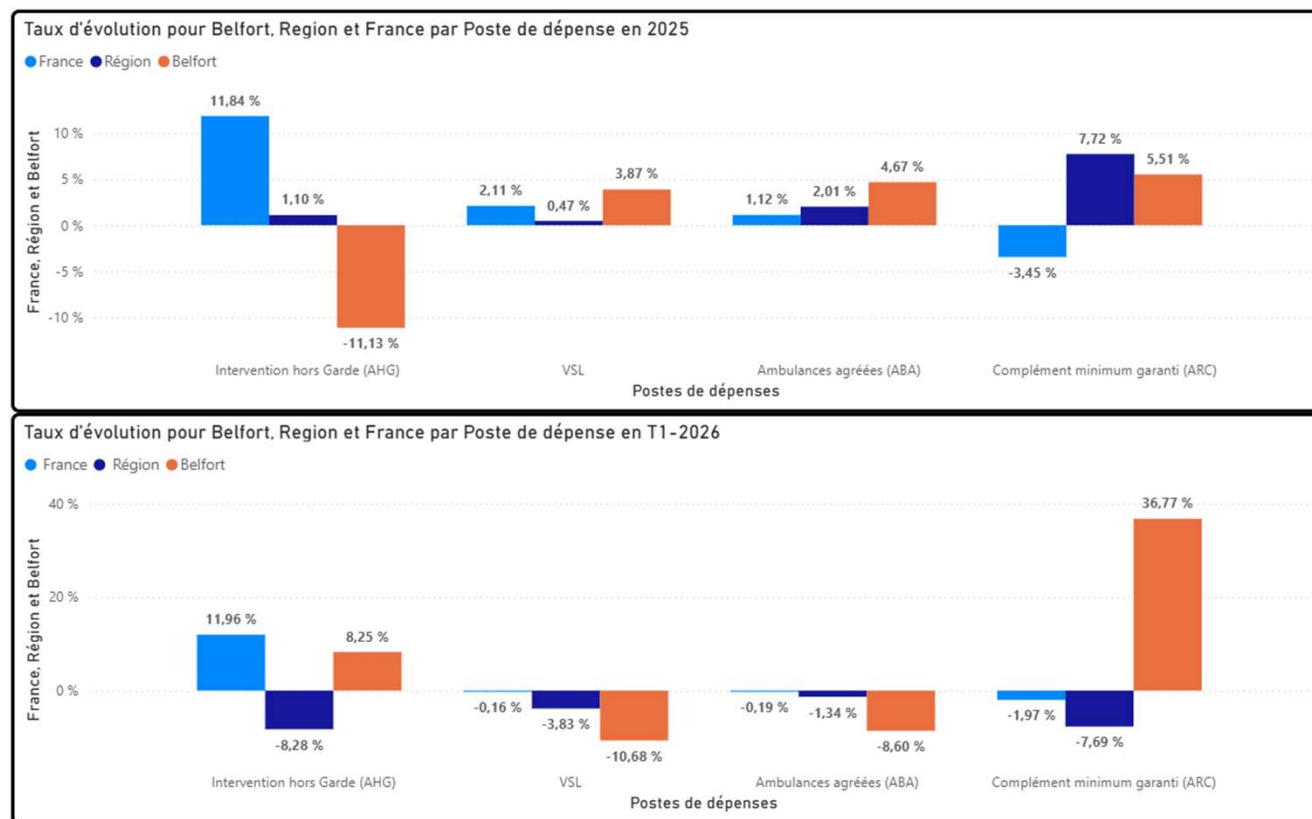
1^{er} trimestre 2026 :

Sur ce 1^{er} trimestre 2026, tous les postes évoluent négativement à l'échelon départemental (sauf ARC).

Les AHG connaissent une augmentation marquée au niveau national (+12 %) ainsi que sur le département (+8,25 %).

Les ABA reculent de - 8,6 % en local plus fortement qu'en région (-1,3%).

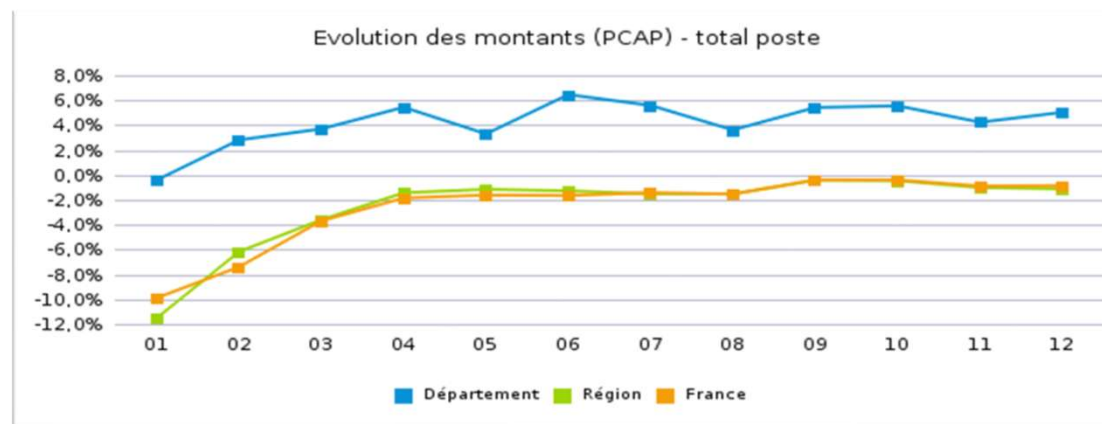
A noter : le poste de dépense complément minimum garanti (ARC) montre une très forte évolution +36,8% en local alors que les variations de dépenses sont négatives aux 2 autres échelons



STATISTIQUES DE DÉPENSES : ÉVOLUTION MENSUELLE

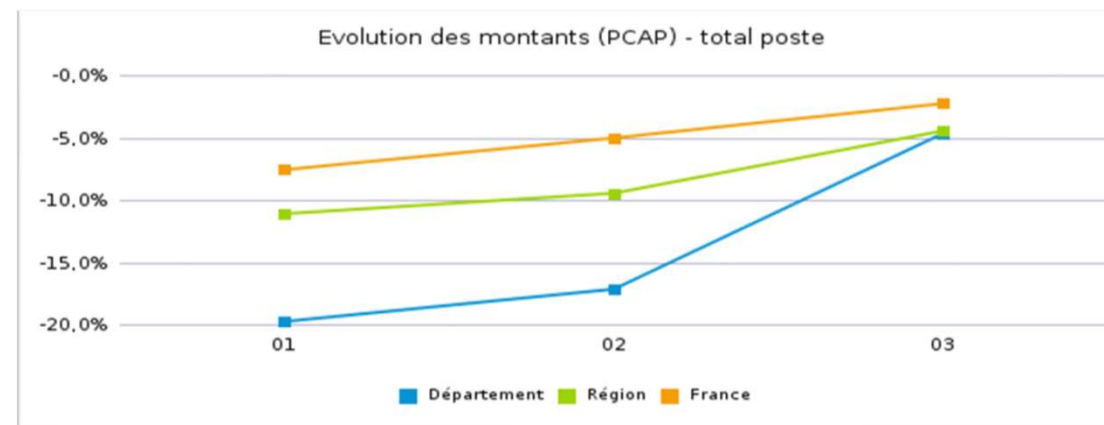
Année 2025

La courbe des dépenses départementales a démarré en janvier 2025 proche de 0% puis augmente rapidement pour se stabiliser entre +4% et +6% à partir d'avril. Les dépenses de transport sanitaire sont systématiquement au dessus des dépenses observées au niveau régional et national qui oscillent autour de -2 %.



1^{er} trimestre 2026

Le graphique du T1-2026 montre une chute très marquée des dépenses départementales en janvier (-20 %), avant une remontée en mars vers -5 %. Ce creux de janvier 2026 est significativement plus marqué que la région (-10,5 %) et la France (-7,0 %).



STATISTIQUES DE DÉPENSES: DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION

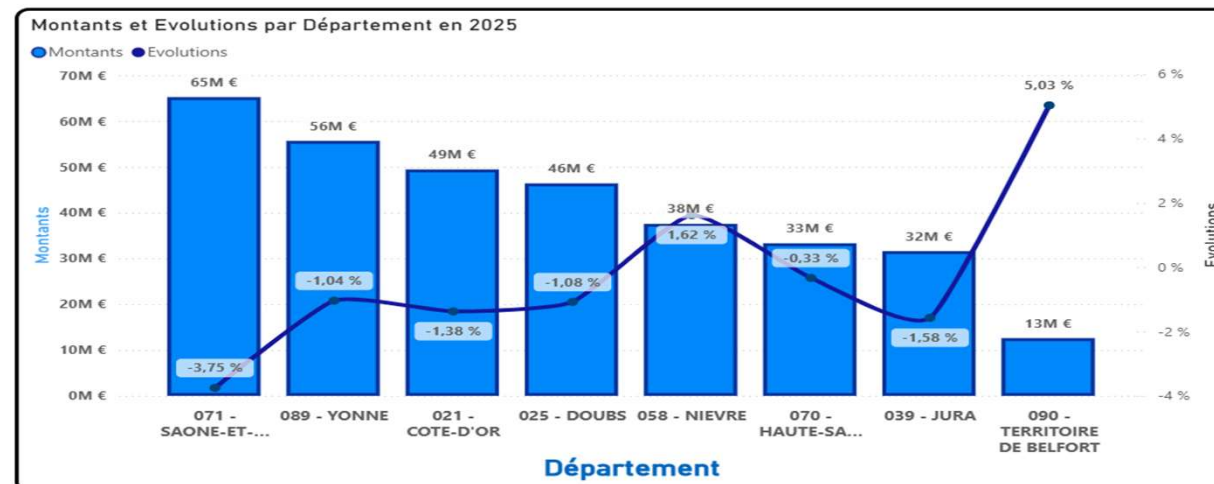
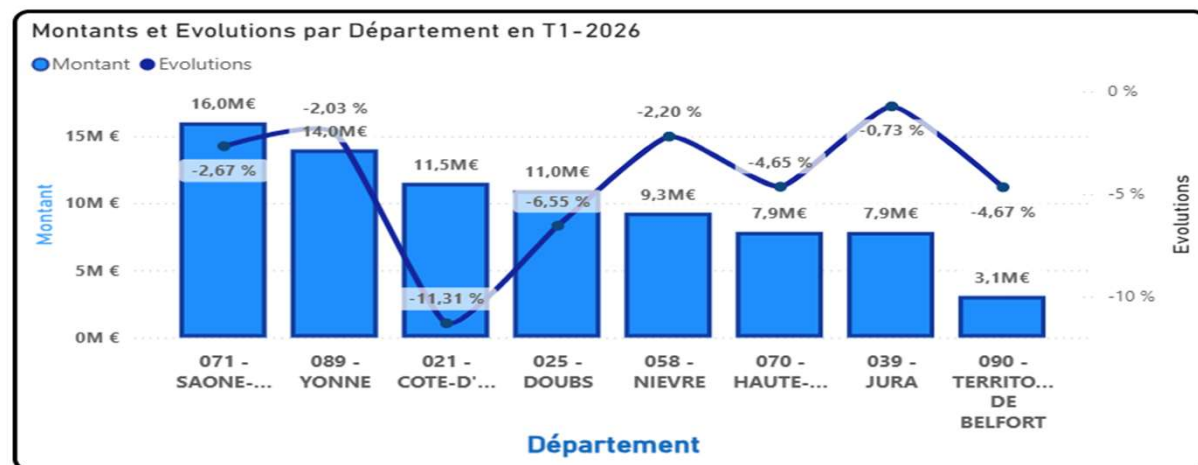
Le Territoire de Belfort est quasiment le seul département à avoir une croissance positive dans un contexte régional globalement baissier.

Le Territoire de Belfort affiche la plus forte croissance de la région en 2025 avec +5,0%, alors que tous les autres départements sont en recul. La Saône-et-Loire (71) est le département le plus impacté avec -3,75%, suivi de la Côte-d'Or (21) avec -1,38%.

1^{er} trimestre 2026: le territoire de Belfort est marqué par une baisse similaire à la tendance générale

Tous les départements de la région sont en recul au T1-2026, mais le Territoire de Belfort (3,1 M€, -4,67 %) se positionne dans la fourchette médiane de la baisse. La Côte-d'Or (21) est la plus touchée (-11,31%).

La Saône-et-Loire (71) et l'Yonne (89), malgré de plus gros volumes financiers (16 M€ et 14 M€), enregistrent des baisses plus modérées (respectivement -2,67% et -2,03%).



STATISTIQUES DE DÉPENSES: PRESCRIPTEURS

En 2025 comme au 1^{er} trimestre 2026, les établissements de santé prescrivent presque 74 % des transports remboursés.

Les médecins généralistes prescrivent environ 13,6-13,9% des transports, et les médecins spécialistes 12,2-12,3 %.

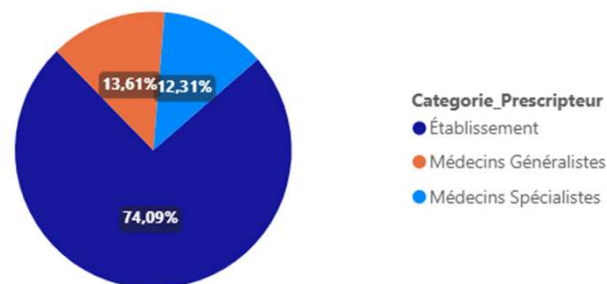
Prescripteurs limitrophes – Le Doubs (25) largement dominant :

Les prescripteurs situés dans le département 25 (Doubs) représentent près de 87% des prescriptions des départements limitrophes, tant en 2025 (86,6 %) qu'au 1^{er} trimestre 2026 (87,1%).

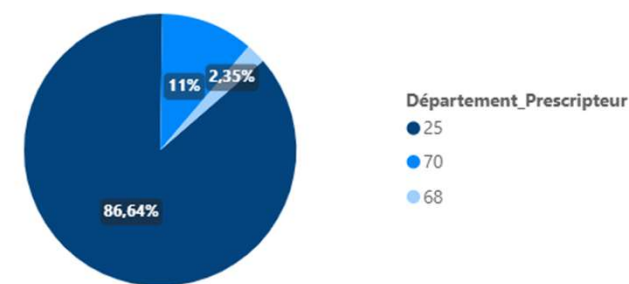
La Haute-Saône (70) compte pour 11% et le Haut-Rhin (68) pour 2% environ.

Ces proportions sont relativement stables

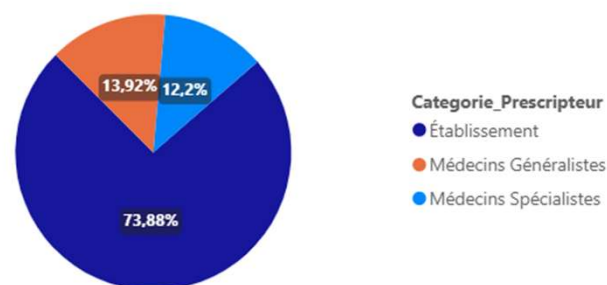
Total_Remboursement par Categorie_Prescripteur 2025



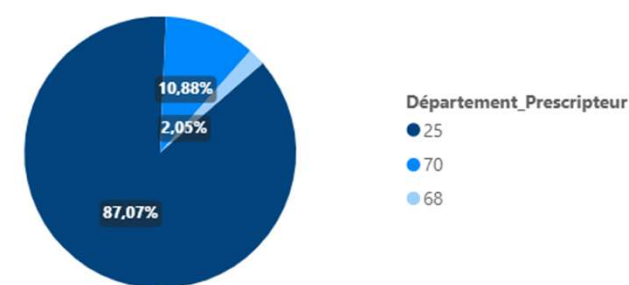
Répartition des limitrophes par le montant prescrit 2025



Total_Remboursement par Categorie_Prescripteur (T1-2026)



Répartition des limitrophes par le montant prescrit (T1-2026)



STATISTIQUES DE DÉPENSES: ASSURÉS

Évolution du nombre et du coût moyen

Année 2025 :

En 2025, 8 573 assurés ont bénéficié d'un transport remboursé, pour un montant moyen annuel de 90,69 € par assuré

Comparaison T1-2025 / T1-2026 – Un double recul :

Entre le T1-2025 (2 654 assurés, 73,08 € de montant moyen) et le T1-2026 (2 397 assurés, 63,82 €), on observe une baisse simultanée du nombre d'assurés (- 9,7%) et du montant moyen (-12,7%).

Ce double recul explique mécaniquement la forte baisse des dépenses globales observée au T1-2026 (- 4,7%).



DÉPENSES DE SANTÉ- FLUX INTERDÉPARTEMENTAUX DE TRANSPORT SANITAIRE

Départements limitrophes – une polarisation sur le Doubs (25)

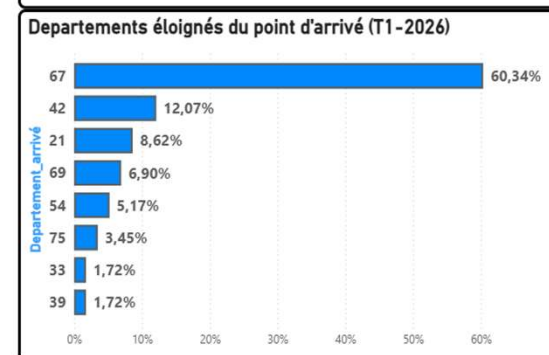
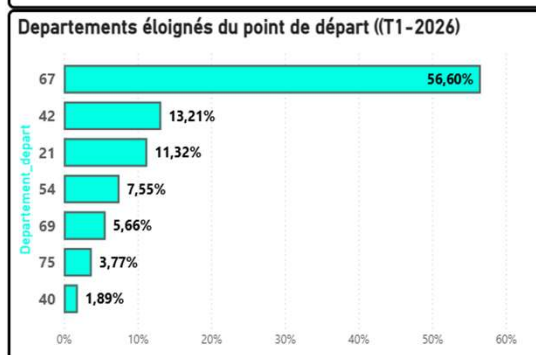
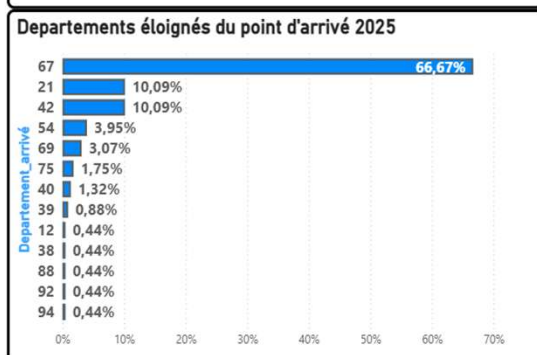
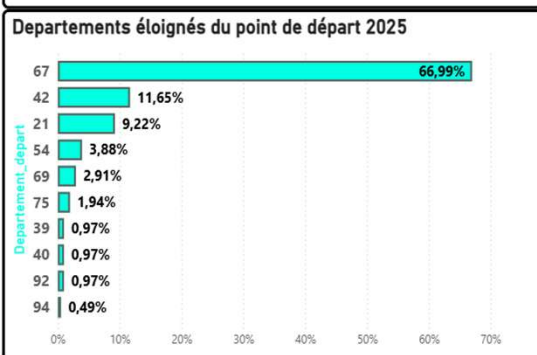
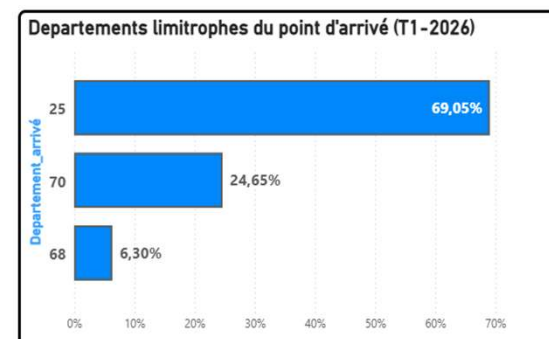
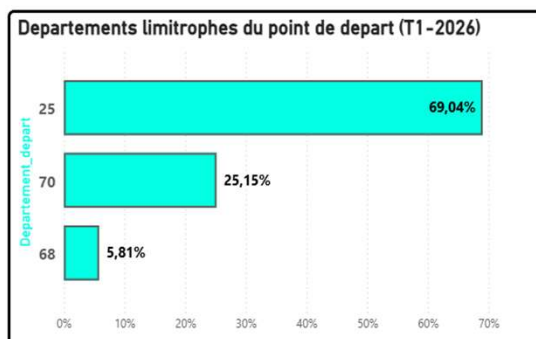
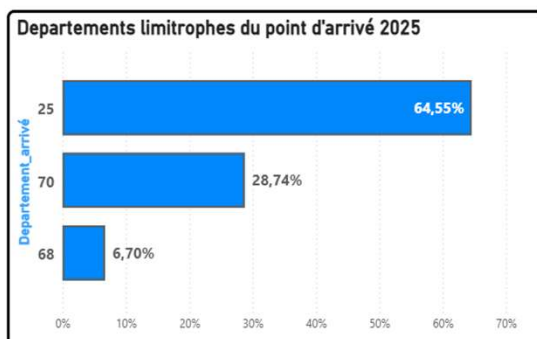
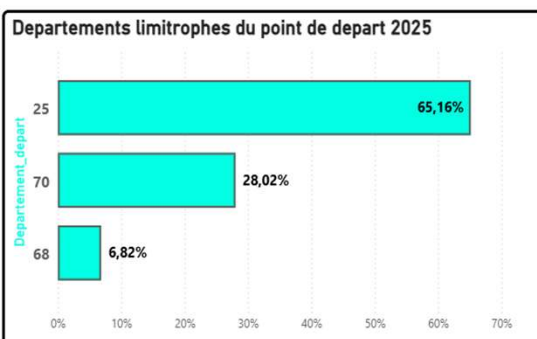
Départements éloignés – (Bas-Rhin / Strasbourg) capte à lui seul 67 % des déplacements

Départ

Arrivé

Départ

Arrivé



02

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET CONVENTIONNELLES

AVENANT 12 : PRINCIPAUX POINTS DES NÉGOCIATIONS EN COURS

Rappel Signature d'un protocole d'accord de maîtrise des dépenses sur le champ du transport sanitaire avec les 4 fédérations nationales des transporteurs sanitaires privés (FNMS, CNSA, FNAP, FNAA*) le 24/09/25

- Protocole issu de l'article 41 de la LFSS 2025
- Objectif : 150 M€ d'économies d'ici 2027
- Construit sur 4 axes :
 - Axe 1 : Optimiser le recours à l'ambulance programmée
 - Axe 2 : Renforcer le transport partagé
 - Axe 3 : Renforcer la fiabilisation de la facture
 - Axe 4 : Poursuivre la réflexion autour du transport urgent pré-hospitalier (TUPH)

*La Fédération nationale des transporteurs sanitaires, la Fédération nationale des ambulanciers privés, la Chambre syndicale nationale des services d'ambulance, la Fédération nationale des artisans ambulanciers

Ce protocole prévoyait la poursuite de discussions, notamment pour développer le transport partagé.

L'ouverture de l'avenant 12 se fait dans ce cadre là.

AVENANT 12 : PRINCIPAUX POINTS DES NÉGOCIATIONS EN COURS

Axe 2 du protocole : Renforcer le transport partagé

- 1) Organisation des jonctions pour développer le transport partagé sur les territoires en difficulté
- 2) Proroger un dispositif plus efficient d'incitation et de pénalisation pour le transport partagé
- 3) Déploiement des plateformes
- 4) Développement du transport partagé en ambulance « A2 »

Rappel des engagements sur l'axe 2 du protocole :

Les mesures proposées visent à augmenter la part du transport partagé qui permet de conjuguer les enjeux d'amélioration de l'offre disponible et de l'efficience des transports.

L'objectif fixé par les partenaires conventionnels est d'atteindre strictement plus de 30% de transports partagés d'ici fin 2027.

Les économies attendues pour cette mesure seront mesurées en différentiel par rapport au seuil de 30% (13 M€ d'ici 2027) à associer aux économies liées à l'A2 (18 M€ en 2027)

AVENANT 12 : PRINCIPAUX POINTS DES NÉGOCIATIONS EN COURS

Orientations votées par le conseil de l'UNCAM pour l'avenant 12

- **Orientation 1** : Renforcer les mécanismes incitatifs à la réalisation du **transport partagé** en pérennisant le « **bonus** » et le « **malus** » mais en améliorant la lisibilité des dispositifs mis en place dans l'avenant 10

Le **bonus** permet de redistribuer une partie des économies réalisées par les entreprises qui ont augmentée leur taux de TP dans l'année. Il était de 4,8 M€ en 2022 et 4,4 M€ en 2023

Le **malus** s'applique pour les entreprises en dessous de 5 % de TP et représente 5 % du CA sur l'activité VSL. Il était de 8,8 M€ en 2023

- **Orientation 2** : Introduire la possibilité de réaliser des « **jonctions** » entre transporteurs pour faciliter l'organisation du transport partagé

Dans certains territoires, le développement du TP est freiné du fait des règles d'abattements qui s'appliquent lorsque le transport est partagé (notamment lorsqu'un patient rentre dans le véhicule en bout de trajet). Permettre l'organisation des jonctions (où 2 véhicules avec patient se retrouvent pour qu'un seul finisse le trajet) serait un catalyser du déploiement de transport partagé.

- **Orientation 3** : Mettre en place une tarification pour le transport partagé en ambulance « **A2** »

L'ambulance « A2 » est conçue et équipée pour le transport sanitaire de patients dont l'état de santé ne laisse pas présager qu'ils puissent devenir des patients en détresse, adaptée au transport d'un ou plusieurs patients, sur brancard(s) et/ou fauteuil(s). Des travaux sont en cours au Ministère en charge de la Santé afin de permettre l'utilisation de ces véhicules.

AVENANT 12 : DISCUSSIONS EN COURS- SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Nouvelle méthode de calcul pour le bonus/malus au titre de 2026 (calculé et versé/perçu en 2027)

BONUS

- Taux de TP en nb de transports
- $\geq 12 \%$: bonus progressif
- Mécanisme de fixation d'une **enveloppe annuelle modulable** selon l'évolution du taux de TP VSL national

MALUS

- Taux de TP en nb de transports
- $< 5 \%$: malus dégressif
- Sortie de la TVA de l'assiette de calcul du malus
- **Tolérance pour les entreprises bicéphales** : si l'entreprise a un taux de TP en VSL $< 5\%$, mais qu'en TAP elle est $> 5\%$ (selon faisabilité) => **annulation du malus**

AVENANT 12 : DISCUSSIONS EN COURS- PROPOSITION - BAISSSE DU TAUX D'ABATTEMENT POUR LES TRANSPORTS PARTAGÉS DE 3 PATIENTS POUR LES ENTREPRISES CERTIFIÉES

- Actuellement : pour les entreprises dont l'ensemble des véhicules sont équipés d'un système de géolocalisation certifié par l'Assurance maladie et facturant avec le télé-service « SEFi », les taux d'abattement sont les suivants :
 - 15 % pour deux patients présents dans le même véhicule, quel que soit le parcours réalisé en commun (23 % pour les entreprises non certifiées)
 - 33 % pour trois patients présents dans le même véhicule, au cours du transport, quel que soit le parcours réalisé en commun (35 % pour les entreprises non certifiées)
- Constat : l'écart entre ces deux taux est jugé peu incitateur

Proposition : abaisser le taux d'abattement pour trois patients présents dans le même véhicule de 33 % à 30 %

- Pas de modification du taux d'abattement pour un TP de 3 patients pour les entreprises non certifiées

AVENANT 12 : DISCUSSIONS EN COURS- ORGANISATION, FACTURATION ET TARIFICATION DES JONCTIONS

Rappel des principes d'organisation des jonctions en VSL

Organisation (encadrement de la pratique)

- ✓ Ne pas limiter le type de territoire
- ✓ Ne pas limiter le nb de patients : dans la limite d'un transport partagé en VSL de 3 patients
- ✓ La jonction doit se trouver au point de confluence des trajets et ainsi ne pas engendrer de détours pour les patients
- ✓ En termes de qualité de service pour le patient, respect des règles conventionnelles et réglementaires
- ✓ Uniquement lorsqu'un transport partagé n'est pas possible (dans le respect des critères réglementaires de durée et distance de détour)

Proposition d'une expérimentation sur les jonctions

Du fait des freins mis en avant par le métier côté système d'information Cnam, il est proposé **d'expérimenter les jonctions dans des territoires volontaires** et diversifiés et de travailler en parallèle sur la mise en œuvre de solutions adaptées à leur application plus largement.

Cette expérimentation à mener dans 2 départements pour permettre d'identifier les éventuels freins sur le terrain et les solutions à mettre en œuvre pour les lever.

AVENANT 12 : DISCUSSIONS EN COURS- TARIFICATION DU TRANSPORT PARTAGÉ EN AMBULANCE A2

Propositions de tarification pour une prise en charge partagée en A2

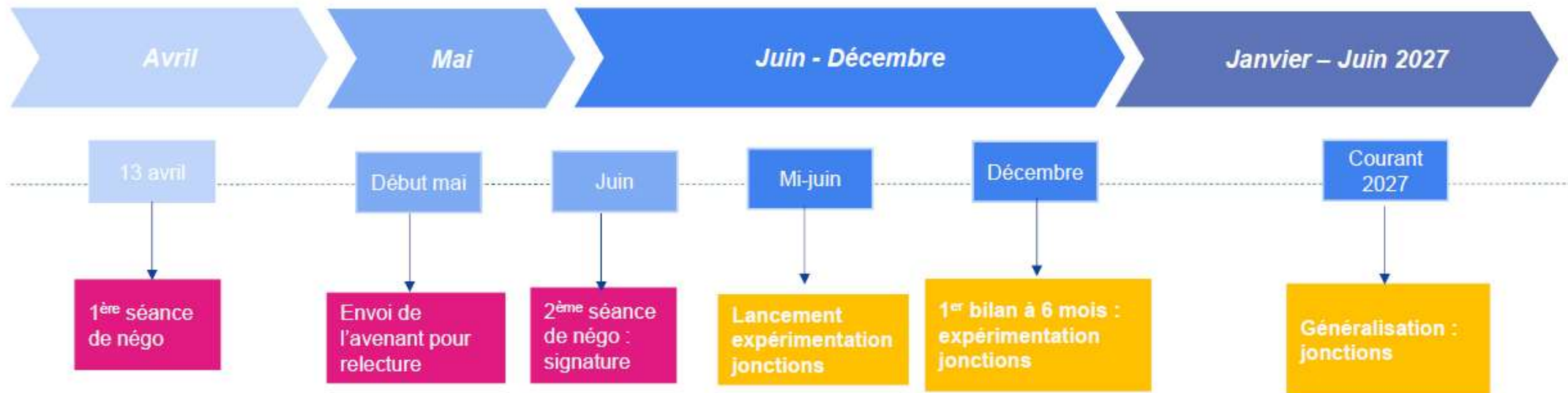
Exemple : prise en charge d'un patient assis et d'un patient allongé en ambulance A2

- Taux d'abattement sur l'ensemble des deux factures de 15%
- Taux d'abattement de 15% sur l'assis et de 5% sur l'allongé

	Patient assis		Patient allongé		Total si deux trajets individuels	Total si un trajet en A2	Ecart
	Si individuel	Si partagé en A2	Si individuel	Si partagé en A2			
Nb de km	21	21 (pas de détour)	15	15			
Taux d'abattement		15%		15%			
Coût du trajet	35,55 €	30,22 €	92,14 €	78,32 €	127,69 €	108,54 €	- 19,15 €
Taux d'abattement		15%		5%			
Coût du trajet	35,55 €	30,22 €	92,14 €	87,53 €	127,69 €	117,75 €	- 9,94 €

La Cnam suivra l'évolution de la mesure et pourra, le cas échéant, rehausser le taux d'abattement fixé à 5% pour le patient allongé en ambulance « A2 », après une phase d'observation de 2 ans.

AVENANT 12: CALENDRIER



SEFI : TARIFICATION MAJORÉE

Depuis le 22 décembre 2025 une procédure de paramétrage du logiciel de facturation SEFI en tarification majorée est applicable pour toute nouvelle demande d'activation.

Une communication vous a été envoyée le 19 décembre 2025

L'ensemble des sociétés rattachées à la CPAM 90 sont sous SEFI et géolocalisées

L'Assurance Maladie vous informe

Le message ne s'affiche pas correctement ? [Cliquez ici](#)



amelipro

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er octobre 2025, les tarifs socles pour les entreprises non certifiées ont diminué de 13%, dans le cadre du protocole de maîtrise des dépenses de transports sanitaires. L'objectif de ce protocole est d'accélérer le développement de la certification et de la géolocalisation.

Nous avons observé de nombreux cas d'utilisation de la tarification majorée de manière abusive (ex : absence de boîtier).

A compter du 22 décembre 2025 :

- Pour toute nouvelle demande d'activation de la tarification majorée déposée auprès de votre caisse, la [procédure de paramétrage des logiciels SEFI](#) sécurisant l'utilisation de ce dispositif est renforcée.
- Des contrôles seront mis en place pour les trajets qui ont été facturés en tarification majorée sans que l'ensemble du processus ait été mis en place (absence de boîtier, absence d'autorisation,...). Des indus pourront être notifiés.

Cordialement,
Votre correspondant de l'Assurance Maladie

Pour plus d'actualité concernant votre profession, rendez-vous sur [ameli.fr](#)

CONTRÔLE CIBLÉ 2026

Le contrôle annuel 2026 concernant les sociétés de transports sanitaires concernera 4 sociétés rattachées à notre département.

Le ciblage a été réalisé sur la base des observatoires nationaux.

Ce contrôle portera sur la période d'observation comprise entre le 1^{er} octobre 2025 et le 31 mars 2026.

Un point sur la typologie des anomalies détectées sera réalisé lors de la prochaine commission

03

ACTUALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

RÉMUNÉRATIONS CONVENTIONNELLES

TUPH: la situation depuis la dernière commission novembre 2025

Année	Nbr. Sorties blanches	Montant de RMG
☐ 2025	203	93 489,60 €
☐ Trim 4	203	93 489,60 €
☐ octobre	67	36 996,64 €
☐ novembre	63	26 678,64 €
☐ décembre	73	29 814,32 €
☐ 2026	184	91 916,48 €
☐ Trim 1	184	91 916,48 €
☐ janvier	73	32 274,00 €
☐ février	47	27 743,44 €
☐ mars	64	31 899,04 €
Total	387	185 406,08 €

Aide à l'équipement/ rémunération compensatrice

2 versements ont été réalisés depuis la dernière commission :

Un premier versement réalisé le 20/02/2026 pour un montant total de 6 508,96 € (variables comprises entre 1044,35 € et 1728,71€)

Un second versement de 52 615 € en date du 08/04/2026 pour l'ensemble des 5 sociétés (variables comprises entre 6 640 € et 14 190 €)

TRANSPORTS PARTAGÉS EN VSL AU 31/12/2025

Pour le Territoire de Belfort, un taux de transport partagés en VSL inférieur à la moyenne nationale (24,7%)

⇒ 22,4% avec évolution négative entre 2024 et 2025 – 1,3% - France: +3 pts

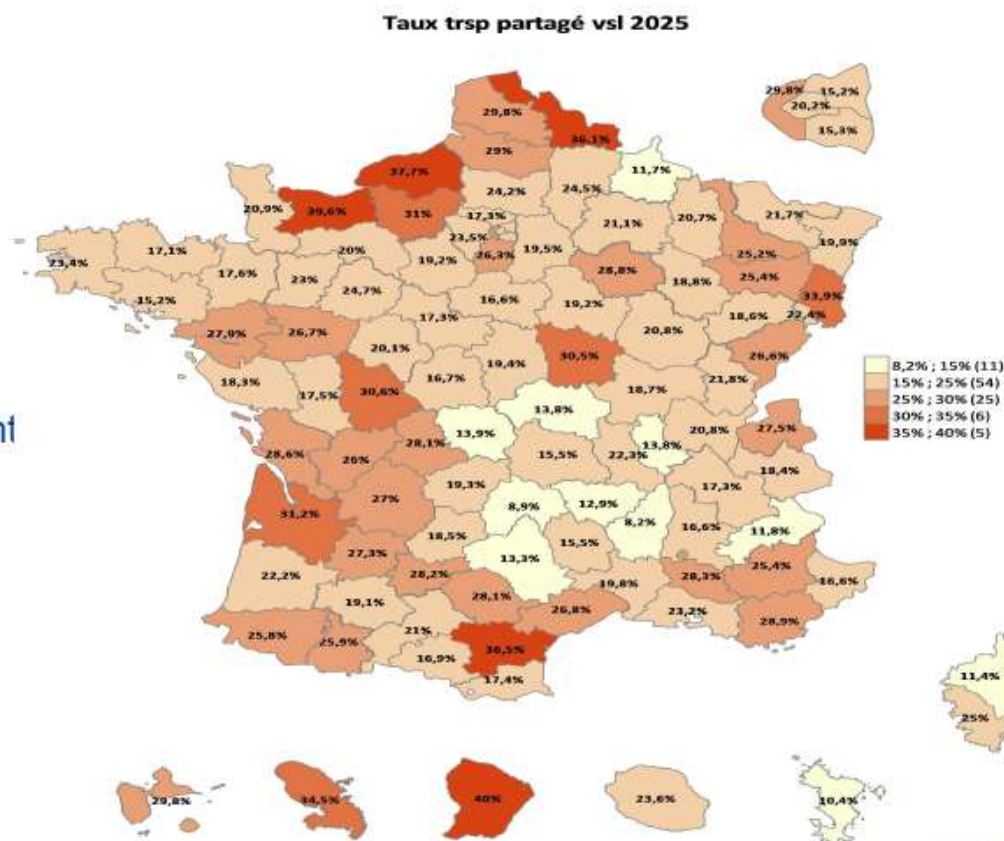
⇒ 25,6% en avril 26 avec un cumul janv- avril à 24,9% pour un attendu à 26,9% minimum

En nombre de transports

Maximum : 40% (973-GUYANE)

France entière : 24,7%

- La part de transports partagés est très hétérogène selon les départements :
 - Part inférieure à 10% dans 10 département (15-CANTAL, 75-PARIS, 43-HAUTE-LOIRE,...)
 - Part supérieure à 24,7% dans 38 départements (72-SARTHE, 74-HAUTE-SAVOIE, 14-CALVADOS, 11-AUDE,...)



Source : Données SNDS; France entière; Tous régimes; Code exécutant : 55 (TS); Prestation: VSL; données 2025 en date de liquidation

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Télétransmission- SEFI- PEC+

- ❑ Taux de télétransmission en Avril 2026 : 100 % (dont 86.31 % en SEFI et 13,69 % en B2)
- ❑ SEFI : 5 transporteurs l'utilisent (100%)
- ❑ PEC+ : 3 transporteurs l'utilisent (60% cumul année)

RÉCLAPS - RAPPEL

l'Assurance Maladie a déployé le téléservice ameli-pro « Réclamations Paiements ».
Celui-ci permet aux professionnels de santé de déposer leurs réclamations liées aux facturations et d'en suivre le traitement.

<https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/transporteur-sanitaire/actualites/reclamations-liees-aux-facturations-deploiement-d-un-nouveau-teleservice-dans-ameli-pro>

Ce téléservice doit être utilisé pour toutes sollicitations à destination de la CPAM et de manière principale.

QUALITÉ DE LA FACTURATION

Délai de paiement

Sur la période d'octobre 2025 à avril 2026, le délai moyen de mandatement est de **2,57 jours**.(>< 2,4 jours)

Taux de factures non payées: 0,50% en moyenne avec des écarts compris entre 0,24% (avril) et 0,95% (nov) soit une légère amélioration par rapport à la période précédente où le taux moyen était de 0,70 % en moyenne

Typologie des principaux rejets : octobre 2025 à avril 2026 (36 420 factures tout transport)

Libellé	Nombre	Nombre précédent	Commentaire
L'assuré est absent de notre référentiel	40	60	Le numéro d'immatriculation télétransmis n'est pas référencé dans nos bases.
L'exonération du ticket modérateur connu au référentiel n'a pas été transmise	40	34	Une exonération est connue au dossier (liée au régime de l'assuré ou Art 115 mais pas en cas d'ALD) mais n'est pas télétransmise.
Incomp. Modulation Transmise/BDO	33	29	Facture rejetée. Une modulation du ticket modérateur est trouvée en BDO Assuré mais elle n'est pas compatible avec le code justificatif d'exonération transmis par le tiers.
L'exonération du ticket modérateur connue au référentiel n'a pas été transmise	20		Une exonération est connue au dossier (liée au régime de l'assuré ou Art 115 mais pas en cas d'ALD) mais n'est pas télétransmise.
Incompatibilité nature d'assurance/ régime	11	10	Les factures sont rejetées lorsque l'assuré ne justifie pas de droits administratifs auprès de la Caisse de rattachement.
L'exonération du ticket modérateur est absente au référentiel bénéficiaire	10	54	Une exonération a été télétransmise mais n'existe pas dans nos fichiers . Ce rejet est généré hors facture sécurisée.
Le taux de remboursement demandé est différent du taux de remboursement calculé	11	7	Ce rejet est généré dès que le taux télétransmis ne correspond pas à celui calculé avec les informations télétransmises (code d'exonération du régime local...)
Bénéficiaire inconnu en base	10	7	La date de naissance mentionnée en télétransmission ne correspond pas à un bénéficiaire assuré sur le numéro d'immatriculation télétransmis. Si les PJ télétransmises en SCOR sont disponibles au moment du traitement de la télétransmission, permettant l'identification de l'assuré et que celui-ci dépend de la CPAM, alors la facture est recyclée par nos soins.

04

POINTS DIVERS

CAMPAGNE DÉLÉGUÉ ASSURANCE MALADIE

Campagne débutée en février 2026 et prévue jusqu'au 30/09/2026

OBJECTIFS GLOBAUX

- ✓ Informer le transporteur sur la publication d'un protocole de maîtrise des dépenses le 30/09/2025
- ✓ Rappeler les enjeux économiques du secteur
- ✓ Sensibiliser le transporteur sanitaire sur le rôle qu'il a dans l'efficience du secteur

OBJECTIFS INDIVIDUALISÉS

- ✓ Comprendre le fort recours à l'ambulance pour les entreprises concernées
- ✓ Comprendre la pratique du TS sur le transport partagé en rappelant les éléments conventionnels
- ✓ Rappeler les conditions de certification des flux

CAMPAGNE DÉLÉGUÉ ASSURANCE MALADIE

Renseigner numéro AM (8 chiffres, sans la clef)				
Numéro SIREN				
Nb de n°AM appartenant au numéro SIREN dans le même département	2			



Activité au titre de la période 2024	VSL		Ambulance	
	N°AM saisi	Moyenne nationale	N°AM saisi	Moyenne nationale
Nombre de véhicules	1	3	2	3
Nombre total de transports	3 094	6 187	2 002	3 568
Dépenses remboursables totales (AMO+AMC)	81 173 €	233 521 €	212 215 €	361 184 €

Transport partagé en VSL	2024		T1 2025	
	N°AM saisi	Moyenne nationale	N°AM saisi	Moyenne nationale
Taux de transport partagé en VSL (en dépenses remboursables)	21,6%	14,0%	14,1%	16,1%

Certification des flux de facturation (octobre 2025)	
Entreprise certifiée	Oui
Niveau de certification observé	Transports avec niveau de certification compris entre 1 et 5

Cette campagne est portée auprès de tous les transporteurs avec présentation et remise du profil de l'entreprise (exemple ci contre)

Nos messages porteront sur

- Le transport partagé
- Le recours à l'ambulance
- La certification des flux

LA PROCHAINE COMMISSION SE TIENDRA *LE 3 NOVEMBRE 2026*

**À 9H POUR LA SECTION SOCIALE ET 9H30 POUR LA SECTION
PROFESSIONNELLE**